

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ**  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

06/04/2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 6 avril 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :**

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

47-04-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours.

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours.

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence, il est proposé par Julie L'Homme appuyée par Martin Berger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit rendu disponible via le site internet de la municipalité dès que possible.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021
4. Période de questions
  - 5.1 Approbation des comptes à payer
  - 5.2 Dépôt du rapport financier 2020 et du rapport de l'auditeur
  - 5.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier
  - 5.4 Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance

8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
  - 8.2 Contrat pour des travaux de scellement de fissures
  - 8.3 Contrat pour des travaux de rapiécage
  - 8.4 Contrat pour des travaux de marquage de chaussée
  - 8.5 Mandat pour l'arpentage du rang Saint-Yves
  - 8.6 Mandat pour une étude géotechnique du rang Saint-Yves
  - 8.7 Octroi du contrat pour les travaux de débroussaillage dans tous les rangs
9. **SERVICE D'URBANISME**
  - 9.1 Rapport des permis
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**
  - 10.1 Proclamation « Semaine nationale du don d'organes et de tissus »
  - 10.2 Proclamation de la « Semaine nationale de la santé mentale 2021 »
  - 10.3 Adoption du règlement portant sur les modalités de publication des avis publics
  - 10.4 Programme des sciences humaines du CEGEPST, colloque virtuel
  - 10.5 Soumissions reçues pour la vente de biens municipaux usagés
  - 10.6 École secondaire Fernand-Lefebvre – Demande de commandite – Galas Coups de cœur 2020-2021
  - 10.7 Travaux de pavé uni – borne électrique
  - 10.8 Bibliothèque – Nomination de Mme Manon Bujold
  - 10.9 Garage municipal – drain de fondation et terrassement
  - 10.10 Asphaltage du Centre de services
  - 10.11 Programme de fertilisation du gazon – 285, rue Bonsecours
  - 10.12 Campagne de sécurité routière
  - 10.13 Mobilier d'appoint pour téléphone – salle communautaire
  - 10.14 Pigeonnier – Bureau de la réception
  - 10.15 Autorisation d'achat – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
  - 11.1 Gestion de la faune, cerf de virginie
12. **VARIA OUVERT :**
13. Période de questions
14. Levée de la séance

48-04-21

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

49-04-21

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue.

50-04-21

#### **5.1 APPROBATION DES COMPTES**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 au montant de 99 717,05 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 au montant de 99 717,05 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

51-04-21

#### **5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR**

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2020 a été présenté aux membres du Conseil.

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

Que ce Conseil adopte le rapport financier 2020 et le rapport de l'auditeur préparés par Daniel Tétreault, CPA inc. et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

52-04-21

#### **5.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER**

Le maire fait la lecture du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020, démontrant un surplus budgétaire pour 2020 de 281 429,00\$.

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport.

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport du maire et de le publier sur le site web de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

53-04-21

#### **5.4 DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2020**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année

2020, présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020 et de le publier sur le site web de la municipalité.

#### **6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mars.

#### **6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS**

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

#### **7. CORRESPONDANCE**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 avril 2021).

#### **8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

##### **8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 a été remis aux élus pour information.

54-04-21

##### **8.2 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES**

Considérant que la municipalité a fait parvenir une demande de prix à cinq (5) compagnies pour des travaux de scellement de fissures d'asphalte.

Considérant que trois (3) compagnies ont répondu à cette demande.

	Option 1 (entre 5 000 et 10 000 m.l)	Option 2 (entre 10 000 et 15 000 m.l)
Permaroute inc.	1,42\$ m.l.	1,40\$ m.l.
Environnement Routier NRJ inc.	1,48\$ m.l.	1,46\$ m.l.
Cimota inc.	1,68\$ m.l.	1,63\$ m.l.

Considérant que l'offre présentée par Permaroute inc. est la plus basse soumission conforme.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

De retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme soit, « Permaroute inc. » pour le scellement de fissures d'asphalte selon l'option 2 au coût de 1,40\$ le mètre linéaire plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

55-04-21

##### **8.3 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a fait parvenir une demande de prix à six (6) compagnies pour des travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de la municipalité.

Considérant que trois (3) compagnies ont répondu à cette demande.

- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée	13 797,00\$ taxes incluses
- Asphalte Expert	11 899,91\$ taxes incluses

- Danis Construction inc. 14 900,76\$ taxes incluses

Considérant que la soumission présentée par « Asphalte Expert » est la plus basse soumission conforme.

En conséquence

Il est proposé par Patrick Godin

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

Que le Conseil octroie au montant de 11 899,91 \$, en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée au devis, le contrat relatif aux travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de la municipalité à la compagnie « Asphalte Expert » qui devra effectuer les travaux conformément au devis et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

56-04-21

#### **8.4 CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a fait parvenir une demande de prix à trois (3) compagnies pour des travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que trois (3) compagnies ont répondu à cette demande.

- Marquage et Traçage du Québec inc. 7 902,92\$ taxes incluses

- Lignes Maska 8 024,11\$ taxes incluses

- Marquage Signalisation Rive-Sud B.A.inc. 8 057,84\$ taxes incluses

Considérant que la soumission présentée par « Marquage et Traçage du Québec inc. » est la plus basse soumission conforme;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroie au montant de 7 902,92 \$, en tenant compte de la quantité de chaussée approximative mentionnée au devis, le contrat relatif aux travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité à la compagnie « Marquage et Traçage du Québec inc. » qui devra effectuer les travaux conformément au devis et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

57-04-21

#### **8.5 MANDAT POUR L'ARPENTAGE DU RANG SAINT-YVES**

Considérant la problématique d'écoulement des eaux du rang Saint-Yves qui nécessitera des travaux de drainage.

Considérant que pour ce faire, un relevé topographique doit être réalisé en amont afin de bien concevoir les plans et devis requis pour ces travaux.

Considérant l'offre de services reçue de ARP services techniques inc. pour la réalisation de ce mandat, pour un montant de 8 500\$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu

De retenir les services de « ARP Services techniques inc. » pour effectuer le relevé topographique au montant de 8 500\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **8.6 MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU RANG SAINT-YVES**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

58-04-21

## **8.7 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DANS TOUS LES RANGS**

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire réaliser des travaux de débroussaillage à l'aide de faucheuses télescopiques dans tous les rangs.

Considérant l'offre de service transmise par ML Entreprise au taux horaire de 105\$.

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Martin Berger

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage de tous les rangs de la municipalité à l'aide de faucheuses télescopiques à la compagnie « ML Entreprise » au taux horaire de 105\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32001-521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **9. SERVICE D'URBANISME**

### **9.1 RAPPORT DES PERMIS**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique dix (10) permis ont été émis pour la période de mars 2021.

## **10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

59-04-21

### **10.1 PROCLAMATION « SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS »**

La "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" se tiendra du 18 au 24 avril 2021.

Considérant que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 800 personnes en attente d'une transplantation au Québec.

Considérant qu'il est essentiel que chaque citoyen soit sensibilisé à cette importante cause.

Considérant que l'engagement des municipalités dans la promotion du don d'organes et de tissus contribue à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation des citoyens.

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu que le conseil proclame la semaine du 18 au 24 avril 2021, « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » et invite les citoyens de Saint-Aimé à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

60-04-21

### **10.2 PROCLAMATION DE LA « SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2021 »**

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif.

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021.

Considérant que faire connaître les *7 astuces pour se recharger* contribue à la santé mentale de la population de tout âge.

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des *7 astuces*, « ressentir c'est recevoir un message ».

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la

société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population.

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu que la Municipalité de Saint-Aimé, proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « Ressentir c'est recevoir un message ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

61-04-21

### **10.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2021 PORTANT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Considérant que la Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal du Québec*, adopter un règlement pour déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire déterminer les modalités d'affichage de ses avis publics;

Considérant que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021;

Considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

Considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la directrice;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Boisselle appuyé par Julie L'Homme et résolu unanimement, que le règlement 382-2021 portant sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Aimé soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – APPLICATION**

Le présent règlement s'applique à tous les avis publics devant être publiés en vertu de toute loi ou tout règlement régissant la Municipalité de Saint-Aimé.

#### **ARTICLE 3 – AVIS PUBLIC**

L'avis public doit être rédigé en français, l'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour le citoyen et adaptée aux circonstances.

L'original de tout avis public est accompagné d'un certificat de publication signé par la personne qui l'a publié. L'original de cet avis et le certificat de publication qui l'accompagne sont conservés aux archives de la Municipalité.

#### **ARTICLE 4 – PUBLICATION**

Tous les avis publics de la Municipalité visés par l'article 2 sont publiés sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Aimé et affichés au bureau de la municipalité.

#### **ARTICLE 5 – APPELS D'OFFRES**

En vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec*, les demandes de soumissions publiques sont publiées par l'entremise d'une annonce dans un journal, sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

## **ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINALES**

Le présent règlement a préséance sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Le présent règlement ne peut pas être abrogé, mais il peut être modifié.

Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.

## **ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

**Denis Benoît**, maire

---

**Karine Lussier**, directrice  
générale et secrétaire-trésorière

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

62-04-21

#### **10.4 PROGRAMME DES SCIENCES HUMAINES DU CÉGEP DE SOREL-TRACY, COLLOQUE VIRTUEL**

Le Conseil prend connaissance de la demande pour une commandite pour le colloque virtuel organisé par le programme des sciences humaines du Cégep de Sorel-Tracy.

En conséquence,  
Il est proposé par Martin Berger  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accorde une aide financière d'un montant de 100\$ pour le colloque virtuel des sciences humaines. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Déclaration d'intérêt : Les membres du Conseil sont informés que Monsieur le Conseiller Patrick Godin, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

63-04-21

#### **10.5 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉS**

Considérant qu'une demande de soumission pour la vente de biens municipaux usagés a été publiée dans le bulletin municipal du mois de mars 2021;

Considérant que la Municipalité a reçu qu'une seule soumission pour le lot #1;

Considérant que l'offre reçue est la suivante :

Patrick Godin      2 000 \$

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune offre pour le lot numéro # 2 de ses citoyens.

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de Chronofort inc. au montant de 300\$.

Considérant que le plus offrant pour chaque item est :

Lot # 1	Patrick Godin	2000\$
Lot # 2	Chronofort inc.	300\$

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu



Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte de vendre les biens portant les numéros de lots 1 et 2 au plus offrant, tel qu'illustré dans le tableau précédent.

Que chaque item est vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS\***

\*Excluant Monsieur Patrick Godin qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

64-04-21      **10.6      ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LEFEBVRE – DEMANDE DE COMMANDITE – GALAS « COUPS DE CŒUR 2020-2021 » (cc)**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil accorde une aide financière au montant de 100 \$ pour les Galas Coups de cœur qui auront lieu en avril prochain.

Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

65-04-21      **10.7      TRAVAUX DE PAVÉ UNI – BORNE ÉLECTRIQUE**

Considérant la soumission de « Les entretiens de pavé-uni Sylvain » reçue le 16 mars 2021 au montant de 1 440,00\$ plus les taxes applicables.

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De retenir les services de « Les entretiens de pavé-uni Sylvain » afin d'effectuer le pavé-uni à la base de la borne électrique au montant de 1 440,00\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-39000-522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

66-04-21      **10.8      BIBLIOTHÈQUE – NOMINATION DE MME MANON BUJOLD**

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre de démission de madame Suzanne Lalande en tant que responsable de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville, et ce, dès le 14 mai 2021.

Considérant le départ de madame Suzanne Lalande en tant que responsable de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville.

Considérant que madame Manon Bujold est intéressée à occuper le poste de responsable de la Bibliothèque.

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

De nommer madame Manon Bujold en tant que responsable de la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville et auprès du Réseau Biblio Montérégie. Nous tenons à remercier Mme Lalande pour toutes ces années en tant que responsable de la Bibliothèque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

67-04-21      **10.9      GARAGE MUNICIPAL – DRAIN DE FONDATION ET TERRASSEMENT**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour ajouter un drain de fondation autour du garage, installer un puisard et pour refaire une partie de la fondation devant le garage municipal.

Considérant les prix reçus.

En conséquence

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroie à la compagnie « Danis Construction inc. », le contrat pour ajouter un drain de fondation autour du garage, installer un puisard et pour refaire une partie de la fondation devant le garage municipal au montant de 12 510,00\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-522.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

68-04-21

**10.10 ASPHALTAGE DU CENTRE DE SERVICES**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a obtenu des prix pour effectuer l'asphaltage du Centre de services.

Considérant les prix reçus.

En conséquence

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'asphaltage du Centre de services au montant de 14 400,00\$ plus les taxes applicables à la compagnie « Danis Construction inc. » et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**10.11 PROGRAMME DE FERTILISATION DU GAZON – 285, RUE BONSECOURS**

Le Conseil ne donne pas suite à ce renouvellement.

**10.12 CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Conseil ne donne pas suite à cette campagne d'affichage.

69-04-21

**10.13 MOBILIER D'APPOINT POUR TÉLÉPHONE – SALLE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Jacques Desrosiers

Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu

De retenir les services d'Atelier Jean-Pierre Dufault pour la confection d'un mobilier d'appoint pour le téléphone de la salle communautaire au montant de 360,00\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

70-04-21

**10.14 PIGEONNIER – BUREAU DE LA RÉCEPTION**

Il est proposé par Patrick Boisselle

Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu

De retenir les services d'Atelier Jean-Pierre Dufault pour la confection d'un pigeonnier pour le bureau de la réception au montant de 200,00\$ plus les taxes applicables et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

71-04-21

**10.15 AUTORISATION D'ACHAT – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

Considérant que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat des divers équipements prévus dans la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

72-04-21

**11.1 GESTION DE LA FAUNE, CERF DE VIRGINIE**

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

Considérant que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

Considérant qu'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

Considérant que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

Considérant que selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

Considérant qu'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( **RTL** );

Considérant que les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

Considérant que le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

Il est proposé à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Aimé appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux

particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12. VARIA OUVERT**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

NIL

73-04-21

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h58.

---

Denis Benoît  
Maire

---

Karine Lussier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Denis Benoît